

# LA FAMILLE EN ISLAM (PARTIE 3 DE 3): L'ART D'ÊTRE PARENT

Évaluation: 4.9

**Description:** Un survol sur l'art d'être parent tel qu'enseigné par Dieu et Son prophète, et des raisons pour lesquelles les musulmans se conforment à ces règles.

**Catégorie:** [Articles](#) [Le système d'ordre dans l'islam](#) [La famille](#)

**par:** AbdurRahman Mahdi (IslamReligion.com)

**Publié le:** 25 Aug 2008

**Dernière mise à jour le:** 22 Jun 2010

## L'art d'être parent

Une des raisons pour lesquelles la famille est si forte et unie en islam est que sa structure est clairement définie; chaque membre connaît le rôle qu'il doit y jouer. Le prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a dit :



**« Chacun d'entre vous est un berger et est responsable de son troupeau. » (Sahih al-Boukhari, Sahih Mouslim)**

Le père est un berger au sein de sa famille; il la protège, subvient à ses besoins, s'efforce d'être un bon exemple pour elle et la guide du mieux qu'il le peut. La mère est une bergère dans sa maison; elle en garde les biens et fait en sorte qu'il y règne l'atmosphère agréable et paisible nécessaire à une vie de famille saine et heureuse. Elle est également la principale responsable de l'éducation des enfants. Si l'un des parents n'assurait pas un certain leadership, les disputes seraient fréquentes et inévitables et pourraient mener à l'effondrement de la famille (comme ce serait le cas dans toute organisation dépourvue d'autorité hiérarchique).

**« Dieu vous propose en parabole un homme appartenant à plusieurs associés qui se disputent sans cesse ses services, et un autre homme appartenant à une seule personne. Sont-ils égaux? Louanges à Dieu! Mais la plupart d'entre eux ne savent pas. » (Coran 39:29)**

Il est purement logique que celui des deux parents qui est le plus fort à la fois physiquement et du point de vue émotionnel soit à la tête du foyer :

**« Les femmes ont, sur les hommes, des droits similaires aux droits [de ces derniers], et cela, conformément à la bienséance; et les hommes ont un degré [de responsabilité]**

**supérieur au leur. » (Coran 2:228)**

Quant aux enfants, qui sont le fruit de l'amour des deux parents, l'islam a établi des principes moraux qui encouragent les parents à prendre leurs responsabilités et les enfants à obéir à ces derniers :

**« Et votre Seigneur a décrété de n'adorer que Lui et d'être bon envers ses parents. Si l'un d'eux ou tous les deux atteignent la vieillesse auprès de toi, garde-toi de leur dire ne serait-ce que « fi! » ou de leur manquer de respect. Adresse-leur toujours des paroles respectueuses. Fais preuve d'humilité vis-à-vis d'eux, témoigne-leur ta tendresse et dis : « Ô mon Seigneur! Sois miséricordieux envers eux, car ils m'ont élevé lorsque j'étais petit. » (Coran 17:23-4)**

Il va de soi que si les parents n'inculquent pas la crainte de Dieu à leurs enfants dès leur plus jeune âge parce qu'ils sont eux-mêmes négligents à cet égard, ils ne peuvent s'attendre à ce que leurs enfants leur démontrent de la reconnaissance plus tard. C'est pourquoi Dieu émet ce sévère avertissement dans Son Livre :

**« Ô vous qui croyez! Préservez-vous, ainsi que vos familles, d'un Feu dont le combustible est composé d'hommes et de pierres. » (Coran 66:6)**

Si les parents s'efforcent réellement d'élever leurs enfants dans la vertu, alors le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a dit :

**« Lorsque le fils d'Adam décède, toutes ses actions prennent fin à l'exception de trois : une charité continue, un savoir qu'il a partagé avec autrui et un enfant vertueux qui prie pour lui après sa mort. » (Sahih al-Boukhari, Sahih Mouslim)**

Indépendamment de la façon dont les parents élèvent leurs enfants et de leur religion (ou absence de religion), l'obéissance et le respect qu'un enfant musulman (fille ou garçon) doit démontrer envers ses parents vient après l'obéissance envers le Créateur. C'est pourquoi Il rappelle aux gens :

**« Et (rappelez-vous) lorsque Nous prîmes un engagement des enfants d'Israël en leur disant : « N'adorez nul autre que Dieu et soyez bons envers vos parents et votre famille, envers les orphelins et les indigents, et ayez de bonnes paroles pour les gens. Accomplissez régulièrement vos prières et acquittez la zakat. »(Coran 2:83)**

En fait, il n'est pas rare d'entendre parler de personnes âgées qui se sont converties à l'islam après la conversion de leurs enfants, ayant remarqué chez eux une attention et un respect nouveaux envers elles après qu'ils aient embrassé cette religion.

**« Dis : « Venez, je vais vous réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : ne Lui attribuez aucun associé, soyez bons envers vos parents et ne tuez pas vos enfants par crainte de pauvreté – Nous pourvoyons à vos besoins comme aux leurs... »(Coran**

Bien que l'enfant soit dans l'obligation d'obéir à ses deux parents, l'islam affirme que la mère est celle qui mérite le plus d'être traitée avec gentillesse et gratitude. Lorsqu'un homme demanda au Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) : « Ô messager d'Allah! Qui mérite le plus que je lui tiennne compagnie? », il répondit : « **Ta mère** ». Il demanda : « Puis qui d'autre? » et il répondit : « **Ta mère** ». Il lui demanda encore une fois : « Et qui encore? », ce à quoi il répondit de nouveau : « **Ta mère** ». Et il lui demanda pour la troisième fois : « Et puis qui ensuite? », et il répondit : « **Ton père** ». [\[1\]](#)

**« Et Nous avons enjoint à l'homme d'être bon envers ses parents. Sa mère le porte péniblement et l'enfante dans la douleur. Sa gestation, [son allaitement] et son sevrage s'échelonnent sur trente mois. Et parvenu à pleine maturité, à l'âge de quarante ans, il dit : « Seigneur! Inspire-moi d'être reconnaissant des bienfaits dont Tu nous as comblés, mes parents et moi, et fais que j'accomplisse de bonnes œuvres que Tu agréeras. Et fais que mes descendants soient vertueux. Je reviens à Toi repentant et je suis du nombre des musulmans (qui se soumettent à Toi). » (Coran 46:15)**

## Conclusion

Il existe en islam un principe général selon lequel ce qui est bon pour une personne est bon pour une autre. Ou, dans les termes du Prophète :

**« Nul n'est réellement croyant s'il n'aime pour son frère (croyant) ce qu'il aime pour lui-même. » (Sahih al-Boukhari, Sahih Mouslim)**

Ce principe trouve son expression dans la famille musulmane, qui constitue le noyau de la société islamique. Néanmoins, l'obéissance de l'enfant envers ses parents s'étend, en réalité, à tous les aînés de la communauté. La compassion et le souci des parents envers leurs enfants s'étendent, eux, à tous les jeunes de la communauté. Sur ce point, les musulmans sont placés devant une obligation. Car le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a dit :

**« Celui qui ne démontre pas de compassion envers nos jeunes et qui n'honore pas nos aînés n'est pas des nôtres. » (Abou Daoud, at-Tirmidhi)**

Il n'est donc pas étonnant que tant de personnes élevées comme non-musulmanes trouvent dans l'islam ce qu'elles ont toujours cherché, ce qu'elles ont toujours cru être bon et vrai, et qu'elles s'y sentent chaleureusement accueillies comme membres d'une grande famille.

**« La piété ne consiste pas à tourner vos visages vers l'Est ou l'Ouest ; mais pieux est celui qui croit en Dieu et au Jour dernier, aux anges, au Livre et aux prophètes, et qui**

***donne ses biens, par amour pour Dieu, à ses proches, aux orphelins, aux indigents, aux voyageurs, à ceux qui demandent (de l'aide) et pour libérer des esclaves ; [et pieux est celui] qui observe assidûment ses prières et qui paie la zakat. Et [sont pieux] ceux qui respectent leurs engagements lorsqu'ils s'engagent, et ceux qui sont patients en période de tribulations, d'adversité et de grande tension. Les voilà, ceux qui sont sincères et les voilà ceux qui craignent vraiment Dieu. » (Coran 2:177)***

---

Footnotes:

[1]

Recueilli dans *Sahih al-Boukhari* et *Sahih Mouslim*.

L'adresse web de cet article:

<https://www.islamreligion.com/fr/articles/393/la-famille-en-islam-partie-3-de-3>

Copyright © 2006 - 2023 IslamReligion.com. Tous droits réservés.